

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 13 juin 2017 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Monique Clément	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	Vacant	Vacant
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 6	Absence: 0
		Vacance : 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Huit (8) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 9 mai 2017
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2017
 - 5.4 Remaniement budgétaire
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt de comptes rendus :
 - 6.1.1 Comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2017
 - 6.1.2 Comité de citoyens en environnement du 1^{er} juin 2017
 - 6.1.3 Comité de développement local du 13 avril 2017
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
9. Hygiène du milieu
10. Travaux publics



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017



No de résolution
ou annotation

- 10.1 Achat de ponceaux
- 10.2 Appel d'offres – Camionnette
- 10.3 Achat d'un camion six roues avec équipements à neige
- 10.4 Entente portant sur l'amélioration et le pavage du chemin Simard entre la Ville de Cookshire-Eaton et la municipalité de Compton
- 10.5 Entente portant sur l'entretien de certains chemins municipaux entre la Ville de Cookshire-Eaton et la municipalité de Compton

- 11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Représentation municipale à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook

- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Demande de dérogation mineure – lot 5 794 228
 - 12.1.1 Parole aux citoyens
 - 12.1.2 Décision du conseil
 - 12.2 Demande de dérogation mineure – lot 1 802 920
 - 12.2.1 Parole aux citoyens
 - 12.2.2 Décision du conseil
 - 12.3 Aménagement au Récré-O-Parc
 - 12.3.1 Construction d'un escalier et de mains courantes - entérinement de la dépense
 - 12.3.2 Réception provisoire des travaux et décompte progressif no 6
 - 12.4 Nomination des membres citoyens au Comité de développement local
 - 12.5 Révision du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook – Commentaires et modifications proposées

- 13. Administration
 - 13.1 Inscription de la trésorière à la COMAQ
 - 13.2 Demandes d'appui financier
 - 13.2.1 Cercle des jeunes ruraux de Coaticook
 - 13.2.2 CSSS de la MRC de Coaticook
 - 13.3 Fonds inondations au Québec de la Croix-Rouge – entérinement de la contribution
 - 13.4 Tournoi de golf de la Fête régionale de la Famille de la MRC de Coaticook
 - 13.5 Versement de la contribution municipale 2017 et ajustement 2016 à l'OMH de Compton
 - 13.6 Entente Ressourcerie des Frontières
 - 13.7 Calendrier électronique

- 14. Ressources humaines
 - 14.1 Démission de M. Michel Tremblay et de M. Stéphane Jacques
 - 14.2 Emplois d'été échanges étudiants - Accord de contribution d'aide financière avec le YMCA

- 15. Règlements
 - 15.1 Adoption du second projet de règlement numéro 2002-35-30.17 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin d'autoriser les gîtes dans toutes les zones
 - 15.2 Adoption du règlement numéro 2012-118-2.17 modifiant le règlement numéro 2012-118 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Compton
 - 15.3 Avis de motion – Projet de règlement spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité Familles-Aînés de Compton

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017



No de résolution
ou annotation

15.4 Avis de motion – Projet de règlement sur la gestion des matières résiduelles

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 9 juin 2017

17. Parole aux conseillers

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur les sujets suivants:

- Y aurait-il eu la possibilité d'avoir les recommandations du CCU pour modifier le schéma à l'interne?
- Quand la zone d'expansion commerciale a-t-elle été déposée?
- Dans la démarche de la demande de corridor commercial, quelles étaient les raisons du refus?
- Qui paie pour les places supplémentaires autorisées au Camping?
- Dans le dossier du schéma : Peut-on faire des analyses quant à la recharge aquifère?
- Peut-on connaître l'impact financier s'il y a coupure de subvention à cause des matières résiduelles fertilisantes?
- Parole donnée aux citoyens pour les dérogations mineures.
- Quel est l'objet de la dépense de 4 000\$ versée à Monty Sylvestre?

3. Adoption de l'ordre du jour

175-2017-06-13

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout des points suivants :

- 16.1 Embauche des animatrices du Camp de jour 2017
- 16.2 Embauche au Service de garde du Camp de jour 2017

b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 9 mai 2017

176-2017-06-13

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017



No de résolution
ou annotation

Chaque membre du conseil ayant reçu le 2 juin 2017 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2017 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2017 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

177-2017-06-13

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 1^{er} mai 2017 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 31 mai 2017, des paiements ont été émis pour un total de :

201 898.11\$

Annexe 2

Salaires payés du 1 ^{er} au 27 mai 2017	109 739.70\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>4 363.91\$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	105 375.79\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisirs, Culture et Vie communautaire

5.3 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2017

Le rapport budgétaire au 31 mai 2017 est déposé.

5.4 Remaniement budgétaire

178-2017-06-13

Considérant qu'il y a lieu de réaffecter certaines dépenses imprévues occasionnant ainsi des dépassements de budget dans différents services;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017

IL EST RÉSOLU d'ajuster les budgets des services suivants comme suit :



No de résolution
ou annotation

Parc et terrain de jeux	Autres biens non durables	Achat d'unité de recyclage pour le récré-o-parc prévu au compte d'immobilisation mais non capitalisable	1 375	
Immobilisations	Récré-o-parc mobilier			1 375
Loisirs et cultures	Fourniture de bureau	Pour l'acquisition du portable et de l'imprimante pour la responsable de la culture et des loisirs	1 800	
Adm. générale - autres	Ameublement de bureau			1 800
Gestion financière et adm	Administration et informatique	Pour l'acquisition de banque d'heures supplémentaires à PG Solutions suite au départ de la trésorière. Résolution 095-2017-03-14	1 200	
Immobilisations	Renouvellement parc informatique			1 200
Incendie	Formation et perfectionnement	Pour couvrir les coûts de véhicules pour la formation désincarcération qui avaient été omis au budget de formation. À cet effet, l'embauche de l'adjoint M. Vachon a été retardée.	2 040.00	
	Salaire régulier - prév inc.			2 040.00
			6 415.00	6 415.00

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt de comptes rendus :

6.1.1 Comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2017

Le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mai 2017 est déposé.

6.1.2 Comité de citoyens en environnement du 1^{er} juin 2017

Le compte rendu de la rencontre du Comité de citoyens en environnement tenue le 1^{er} juin 2017 est déposé.

6.1.3 Comité de développement local du 13 avril 2017

Le compte rendu de la rencontre du Comité de développement local tenue le 13 avril 2017 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

9. Hygiène du milieu

10. Travaux publics

10.1 Achat de ponceaux

179-2017-06-13

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'il est prévu de procéder à l'achat d'un nombre de ponceaux à être changés sur le territoire de la municipalité;

Considérant la demande de soumissions auprès de quatre fournisseurs ;

Considérant la recommandation du contremaître des travaux publics;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de dix (10) ponceaux de diverses dimensions chez Rona Anctil inc., plus bas soumissionnaire, totalisant un montant de 10 612.89\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 des services « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

10.2 Appel d'offres – Camionnette

180-2017-06-13

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette auprès de dix concessionnaires lancé le 19 avril 2017;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues, lesquelles se sont avérées non conformes;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément

IL EST RÉSOLU de rejeter l'ensemble des soumissions et de procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation.

Adoptée à l'unanimité

cc : Soumissionnaires
Travaux publics
Dossier

10.3 Achat d'un camion six roues avec équipements à neige

181-2017-06-13

Considérant l'appel d'offres public lancé le 19 avril 2017 pour l'acquisition d'un camion six roues avec équipements à neige;

Considérant l'analyse des quatre soumissions reçues;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un camion Western Star 4700SF 2017 au coût de 132 345\$ plus taxes ainsi que des équipements à neige de marque Tenco au

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017

cout de 90 517.45\$ plus taxes, totalisant 222 862.45\$ plus taxes chez Tardif Diesel Inc., plus bas soumissionnaire conforme;

- b. que les deniers requis soient puisés à même le fonds de roulement remboursable dans huit ans.

Adoptée à l'unanimité

cc : Tardif Diesel
Soumissionnaires non retenus
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

**10.4 Entente portant sur l'amélioration et le pavage du chemin
Simard entre la Ville de Cookshire-Eaton et la municipalité de
Compton**

182-2017-06-13

Considérant que le chemin Simard se retrouve respectivement sur les territoires de Cookshire-Eaton et de Compton;

Considérant que Cookshire-Eaton désire procéder à l'amélioration et au pavage du chemin Simard pour tenir compte de la circulation routière dans ce secteur;

Considérant que les deux municipalités doivent conclure une entente entre elles pour l'amélioration et le pavage du chemin Simard;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'entente portant sur l'amélioration et le pavage du chemin Simard entre la Ville de Cookshire-Eaton et la municipalité de Compton, laquelle est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente;
- b. que l'entente entre en vigueur à la date de sa signature.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ville de Cookshire-Eaton
Travaux publics
Dossier

**10.5 Entente portant sur l'entretien de certains chemins municipaux
entre la Ville de Cookshire-Eaton et la municipalité de Compton**

183-2017-06-13

Considérant que les municipalités de la Ville de Cookshire-Eaton et de Compton doivent conclure une entente entre elles afin de déterminer la responsabilité de la gestion des parties de chemins situées de part et d'autre de la limite commune des deux municipalités concernées, déterminer à qui incombe la responsabilité et prévoir les règles de partage des dépenses;

Considérant que les conseils municipaux de Cookshire-Eaton et de Compton croient qu'il est dans l'intérêt de chacune de déterminer cette responsabilité touchant l'entretien de certains chemins;



No de résolution
ou annotation



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'entente portant sur l'entretien de certains chemins municipaux entre la Ville de Cookshire-Eaton et la municipalité de Compton, laquelle est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente;
- b. que l'entente entre en vigueur à la date de sa signature.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ville de Cookshire-Eaton
Travaux publics
Dossier

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Représentation municipale à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook

184-2017-06-13

Considérant qu'en accord avec la politique culturelle récemment adoptée, plus particulièrement pour ce qui est de la concertation de celle-ci;

Considérant que la concertation vise entre autres à favoriser et stimuler l'émergence de partenariats entre la municipalité et ses intervenants culturels;

Considérant qu'il est opportun de mandater une personne pour assurer la présence de la municipalité auprès des différents intervenants culturels et socioéconomiques de la région;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU de déléguer madame Sonia Quirion, responsable des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire pour siéger sur le conseil d'administration de la TCCC (Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook).

Adoptée à l'unanimité

cc : TCCC
Responsable LCVC
Dossier

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande de dérogation mineure – lot 5 794 228

12.1.1 Parole aux citoyens

Aucune question n'est adressée.

12.1.2 Décision du Conseil

185-2017-06-13

Considérant que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 001-2017-04-24) en regard de la demande de dérogation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017



No de résolution
ou annotation

mineure numéro 2017-003, visant à obtenir une dérogation pour autoriser une enseigne d'une superficie de 2,275 m.c. pour 6 commerces dans le même immeuble au lieu de 1 m.c.;

Considérant que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 5 794 228 du cadastre du Québec ;

Considérant que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 7 avril 2017 et que le coût exigible a été payé;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande de dérogation mineure est liée aux dispositions du chapitre 8 concernant les enseignes du règlement de zonage 2002-35 et est admissible, en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

Considérant que la superficie demandée de 2.275 m.c. au lieu de 1 m.c. vise un total de 5 locataires plus l'occupant principal;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter la demande de dérogation mineure du requérant, sur la propriété sise au 6805 route Louis-S.-St-Laurent portant le matricule 0012 61 5265, à savoir autoriser une enseigne de 2.275 m.c. pour le commerce et 5 locataires;
- b. d'autoriser le responsable du service d'urbanisme à émettre le permis requis.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Responsable service d'urbanisme
Dossier

12.2 Demande de dérogation mineure – lot 1 802 920

12.2.1 Parole aux citoyens

Aucune question n'est adressée.

12.2.2 Décision du conseil

186-2017-06-13

Considérant que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 001-2017-05-15) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2017-004, visant à obtenir une dérogation pour autoriser une marge latérale de 1,82 mètre au lieu de 2 mètres.;

Considérant que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 1 802 920 du cadastre du Québec ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017



No de résolution
ou annotation

Considérant que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 11 mai 2017 et que le coût exigible a été payé;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone RU-10, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35;

Considérant que la demande de dérogation mineure est liée aux dispositions de l'article 7.3 concernant l'implantation du bâtiment principal du règlement de zonage 2002-35 et est admissible en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

Considérant que l'empiètement dans la marge de recul latérale de 0,18 mètre est minime;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter la demande de dérogation mineure du requérant telle que présentée sur le certificat de localisation, à savoir une marge de recul de 1,82 mètre pour le bâtiment principal sur la propriété sise au 60 chemin du Bassin portant le matricule 0314 23 3527;
- b. d'autoriser le responsable du service d'urbanisme à émettre le permis requis.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Responsable service d'urbanisme
Dossier

12.3 Aménagement au Récré-O-Parc

**12.3.1 Construction d'un escalier et de mains courantes -
entérinement de la dépense**

187-2017-06-13

Considérant que la construction d'un escalier en béton et de deux mains courantes a dû être effectuée avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ces travaux sont exclus du contrat d'aménagement du Récré-O-Parc;

Considérant les demandes de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'escalier de béton et pour la fourniture de deux mains courantes;

Considérant qu'il y a lieu d'entériner lesdits travaux;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017



No de résolution
ou annotation

- a. d'entériner les travaux de construction d'un escalier en béton pour un montant de 4 250\$ plus taxes à Constructions et Rénovations Simon Lapointe;
- b. d'entériner la fabrication de deux mains courantes en acier inoxydable pour un montant de 2 823.50\$ plus taxes à Conception Duquette;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Parcs et terrains de jeux* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

**12.3.2 Réception provisoire des travaux et décompte progressif
no 6**

188-2017-06-13

Considérant la réception de la demande de paiement du décompte no 6 de l'entrepreneur Grondin Excavation pour les travaux d'aménagement du Récré-O-Parc effectués au 31 mai 2017, travaux octroyés à l'entrepreneur le 24 août 2016 par la résolution 251-2016-08-24;

Considérant le certificat de réception provisoire des travaux émis par l'ingénieur le 31 mai 2017;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte numéro 6 à l'entrepreneur Grondin Excavation au montant de 69 502.31\$ plus taxes incluant la libération de la retenue de 5 %;
- b. d'autoriser la trésorière à signer le certificat de réception provisoire des travaux;
- c. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2017.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Grondin Excavation
Avizo
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

**12.4 Nomination des membres citoyens au Comité de développement
local**

189-2017-06-13

Considérant la mise en candidatures sur certains postes vacants au Comité de développement local pour des membres citoyens;

Considérant l'analyse des candidatures reçues en date de la clôture de mise en candidatures, soit le 31 mai 2017;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU

- a. que les sièges soient attribués de la façon suivante à partir du 1^{er} juillet 2017 :

#	Siège	Citoyen-ne
2	AGRICOLE	Maurice Lanctôt
4	PÉRIMÈTRE URBAIN	Maxim Paré
6	JEUNE FAMILLE	Ghislain Lafortune
8	CULTUREL	Michèle Lavoie
10	COMMERCE ET SERVICE	Brigitte Robert

- b. que les mandats ci-haut se terminent à l'échéance prévue au Règlement spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local;

- c. que les sièges suivants soient vacants à partir du 1^{er} juillet 2017 :

#	Siège	
5	JEUNESSE (MOINS DE 25 ANS)	Vacant
9	LOISIR	Vacant
12	AGROTOURISME	Vacant

Adoptée à l'unanimité

cc : Membres citoyens nommés
Dossier

Le maire déclare la séance ajournée à 20h35.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.